

TEMPUS III: programme de coopération pour l'enseignement supérieur, 3ème phase 2000-2006

2000/0074(CNS) - 01/09/2006 - Document de suivi

OBJECTIF : établir le rapport annuel 2005 du programme TEMPUS.

CONTENU : Le programme Tempus III (2000-2006) est consacré au développement des systèmes d'enseignement supérieur dans les 27 pays partenaires, sur la base d'une coopération avec les institutions des États membres de l'Union européenne. Les établissements d'enseignement supérieur revêtent une importance particulière tant pour le processus de transition socio-économique que pour le dialogue interculturel. Ils constituent en outre un vivier de compétences et de ressources humaines et assurent la formation des nouvelles générations de dirigeants.

Le présent rapport annuel est déposé conformément à l'article 11 de la décision du Conseil établissant le programme Tempus. Ainsi, la mise en œuvre du programme en 2005 s'est alignée sur les priorités suivantes :

1. renforcement de la participation des autorités nationales dans la mise en œuvre du programme ;
2. renforcement du rôle des bureaux nationaux Tempus ;
3. consolidation de la gestion du programme ;
4. amélioration de la diffusion des résultats du programme ;
5. poursuite de l'élaboration du futur programme Tempus.

Ces priorités sont en accord avec les conclusions et recommandations de l'évaluation à mi-parcours de Tempus III publiées en novembre 2003. L'évaluation en question a confirmé l'utilité du programme dans la réforme et le développement de l'enseignement supérieur, ainsi que la validité de sa logique d'intervention et de ses modes de gestion.

Principales conclusions : la mise en œuvre du programme Tempus en 2005 a été orientée en fonction d'un certain nombre d'objectifs stratégiques qui ont été correctement réalisés. Grâce au dialogue constant avec les autorités nationales, à leur participation étroite à la détermination des priorités et à la sélection de projets, les activités financées sont garanties et répondent aux besoins du pays et aux objectifs poursuivis de la réforme nationale. De cette manière, l'appropriation par les gouvernements nationaux et l'efficacité des interventions du programme sont garanties.

Les Bureaux nationaux Tempus dans les pays partenaires ont été davantage renforcés et jouent un rôle important d'intermédiaires entre les autorités nationales et d'autres parties prenantes. Les informations fournies par les autorités nationales et les résultats des contrôles sur le terrain ont confirmé que Tempus reste un programme hautement utile pour aider les pays partenaires à réformer et moderniser leurs systèmes d'enseignement supérieur.